

Déclaration du RSSG et Chef du BINUH Ruiz Massieu devant le Conseil de sécurité de l'ONU - New York 19 octobre 2026

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

C'est un plaisir de me joindre, pour cette séance, à Jack Christopheades, Représentant spécial de la Force de lutte contre les gangs, et à Daniela Kroslak, Cheffe du Bureau des Nations Unies pour l'appui en Haïti.

Nous avons appris avec une vive préoccupation l'attaque visant des membres salvadoriens de la Force de lutte contre les gangs et espérons sincèrement une issue heureuse et sans danger. Nos pensées accompagnent nos collègues de cette Force, dont nous saluons le dévouement et l'engagement dans l'accomplissement de leur mission.

Madame la Présidente,

Distingués membres du Conseil,

Depuis mon dernier exposé périodique en juillet, les efforts visant à faire avancer la transition politique en Haïti se sont poursuivis avec détermination. Malgré un contexte sécuritaire difficile, les préparatifs électoraux ont atteint un niveau d'avancement sans précédent depuis plus d'une décennie. À ce titre, l'enregistrement de plus de 35 partis et regroupements politiques, ainsi que de plus de 3 500 candidats briguant des fonctions électives, témoigne d'un large engagement en faveur de la poursuite du processus électoral.

Forts de ces avancées, les efforts visant à adapter le cadre électoral aux réalités du terrain se sont poursuivis, notamment à travers la publication, le 6 octobre, du décret électoral révisé. Parmi les mesures adoptées figurent la prolongation de la période d'enregistrement des candidats, des dispositions destinées à faciliter les candidatures de femmes, et l'introduction de l'inscription en ligne des électeurs. Ces mesures constituent des étapes importantes visant à promouvoir un processus plus participatif et inclusif, dans un contexte où le nombre d'électeurs inscrits demeure nettement inférieur à la taille estimée du corps électoral.

Madame la Présidente,

Les modifications apportées aux critères d'éligibilité des candidats – en particulier en ce qui concerne le traitement des personnes visées par des sanctions bilatérales et régionales – ont fait l'objet de débats tant au niveau national qu'international. Quelle que soit la décision finalement prise par les autorités haïtiennes à ce sujet, ces

discussions ont mis en lumière la nécessité urgente de disposer de mécanismes nationaux robustes pour traiter les allégations de criminalité et de corruption. Le renforcement de l'état de droit et du système judiciaire sera essentiel pour restaurer la confiance publique dans les institutions de l'Etat et s'attaquer aux causes profondes de l'érosion de l'ordre démocratique.

Alors que les autorités électorales entreprennent de réviser le calendrier électoral, il est nécessaire que tout ajustement repose sur une évaluation réaliste des conditions logistiques et sécuritaires prévalant dans le pays.

Nous devons être clairs : l'annonce répétée de dates électorales sans une évaluation réaliste de leur faisabilité ne peut qu'éroder la confiance de la population et la crédibilité des institutions haïtiennes. Dans cette perspective, une coordination étroite entre le gouvernement et le Conseil électoral provisoire, dans le respect de leurs mandats respectifs, sera indispensable.

Fait encourageant, le 5 octobre, le Conseil des ministres a adopté une résolution introduisant des mesures destinées à assurer l'égalité des chances entre tous les acteurs politiques et à assurer l'impartialité des autorités publiques tout au long du processus électoral, y compris des sanctions en cas d'utilisation des ressources de l'Etat à des fins électorales. Leur mise en œuvre effective sera essentielle pour renforcer la confiance du public et protéger l'intégrité du processus électoral.

Un engagement national fort, soutenu par un appui régional et international continu, sera indispensable pour maintenir l'élan des préparatifs électoraux. Le BINUH continuera d'y contribuer en élargissant son engagement avec les partis politiques, la société civile et les autres parties prenantes afin de promouvoir le dialogue interhaïtien ; en fournissant et en coordonnant l'assistance électorale internationale ; et en renforçant ses activités de sensibilisation auprès des primo-votants, en particulier les jeunes et les femmes.

Madame la Présidente,

Au moment où je vous fais ce rapport, des gangs armés continuent de défier l'autorité de l'État et de faire subir des violences à la population haïtienne. Si les forces de sécurité — avec le soutien croissant de la Force de lutte contre les gangs — ont intensifié leurs opérations, une insécurité généralisée persiste, compromettant la stabilité, entravant les efforts visant à rétablir l'autorité de l'État et perturbant le quotidien du peuple haïtien.

Entre juillet et septembre de cette année, le BINUH a recensé plus d'un millier de personnes tuées et plus d'une centaine de victimes d'enlèvements. Les violences sexuelles demeurent omniprésentes, tandis que les groupes d'autodéfense continuent de se multiplier.

Les tueries aveugles survenues à Kenscoff, qui ont motivé la tenue d'une réunion d'urgence de ce Conseil le 28 août, ont rappelé avec brutalité la violence des gangs. Les attaques qui ont suivi dans d'autres régions du pays, y compris en milieu rural, ont mis en évidence l'extension géographique de cette insécurité.

La capacité des gangs à adapter leurs tactiques à mesure que les opérations de sécurité s'intensifient est particulièrement préoccupante. Sur le terrain, on observe un recours accru à des violences en représailles contre les populations — notamment des prises d'otages et d'autres formes d'intimidation — alors que les gangs cherchent à saper l'autorité de l'État, à maintenir leur contrôle territorial et à semer la peur.

Je condamne fermement ces actes et exhorte les autorités haïtiennes à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les populations locales, notamment en renforçant les capacités des institutions nationales de sécurité à répondre efficacement à des menaces en constante évolution.

Dans ce contexte difficile, quelques évolutions positives méritent toutefois d'être soulignées. Avec l'appui du Bureau des Nations Unies pour le soutien en Haïti (UNSOH), la Force de lutte contre les gangs a étendu sa présence dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et dans le département de l'Artibonite, grâce au déploiement de contingents supplémentaires.

Ma présence aujourd'hui, aux côtés du chef de l'UNSOH et du représentant spécial de la Force de lutte contre les gangs, témoigne de notre engagement commun en faveur d'une réponse coordonnée et mutuellement renforcée, conformément aux décisions prises par ce Conseil de sécurité — dont je tiens à saluer le soutien indéfectible à Haïti.

Je salue également la décision du gouvernement haïtien d'augmenter substantiellement le financement des institutions de sécurité nationale et de renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti et des Forces armées d'Haïti. Ces efforts, appuyés par des partenaires internationaux, sont indispensables pour permettre aux institutions haïtiennes d'assumer une plus grande responsabilité dans le rétablissement de la stabilité et l'extension de l'autorité de l'État.

Bien que ces avancées soient significatives, le déploiement complet de la force de lutte contre les gangs demeure primordial ; un soutien constant de la part de ce Conseil sera indispensable pour garantir qu'elle atteigne sa pleine capacité opérationnelle sans délai.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

L'expérience a montré que les opérations de sécurité, à elles seules, ne peuvent assurer une stabilisation durable. Des progrès pérennes exigent une approche globale, menée par les Haïtiens eux-mêmes, qui conjugue la reconquête du territoire et une présence durable de l'État, ainsi que des efforts coordonnés en matière de

désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR), avec une attention particulière portée aux enfants recrutés par les gangs.

Je demeure fermement déterminé à soutenir ces initiatives, notamment en accompagnant la Commission nationale de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans ses consultations à l'échelle nationale et, surtout, dans l'élaboration d'un programme global de DDR, piloté par les autorités nationales.

Madame la Présidente,

La situation humanitaire et socio-économique en Haïti demeure extrêmement préoccupante. Les populations vulnérables continuent de subir de plein fouet la violence des gangs. Au cours des trois derniers mois, la recrudescence de l'insécurité a entraîné le déplacement de plus de 17 000 personnes, portant le nombre total de personnes déplacées à l'intérieur du pays à près d'un million et demi, dont plus de 740 000 enfants.

Alors que l'économie haïtienne devrait se contracter pour la septième année consécutive en 2026, les besoins humanitaires continuent de dépasser les ressources disponibles ; à ce jour, moins de la moitié du Plan de réponse humanitaire pour l'année en cours est financée. Sans un soutien international accru, l'écart entre des besoins croissants et l'aide disponible risque de se creuser davantage.

Madame la Présidente,

Les mois à venir offrent l'occasion de réaliser des progrès concrets et de préparer le terrain pour le rétablissement d'institutions démocratiquement élues.

Pour saisir cette opportunité, il sera essentiel de progresser de manière soutenue et cohérente sur les plans sécuritaire, politique et électoral, et d'assurer une mise en œuvre effective des sanctions imposées par le Conseil de sécurité. Conformément à la résolution 2814, adoptée par ce Conseil, le BINUH continuera de travailler en étroite collaboration avec les autorités haïtiennes pour soutenir la mise en œuvre du régime de sanctions des Nations Unies.

Le peuple haïtien continue de faire preuve d'une résilience remarquable face à des épreuves extraordinaires. Il mérite désormais de constater des améliorations concrètes dans son quotidien.

J'appelle donc les États membres à maintenir leur soutien à Haïti ainsi que leur solidarité envers le pays. Cela passe notamment par des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Force de lutte contre les gangs et au Fonds pour le dividende de la paix en Haïti, favorisant ainsi une approche complémentaire qui allie interventions sécuritaires et efforts en matière de justice, de désarmement, de

démantèlement et de réintégration.

Une appropriation nationale solide, appuyée par un engagement international soutenu — y compris de la part de ce Conseil — sera déterminante pour faire progresser les objectifs en matière de sécurité, mener la transition à bonne fin et jeter les bases d'une paix et d'une stabilité durables en Haïti.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Malgré nos efforts répétés aux côtés du peuple haïtien, nous ne sommes pas encore parvenus à atteindre pleinement nos objectifs communs. Aujourd'hui, une nouvelle opportunité se présente, fondée sur une approche collective et innovante qui conjugue la force opérationnelle de la Force de lutte contre les gangs, le soutien efficace du Bureau des Nations Unies pour le soutien en Haïti (UNSOH) et le leadership politique du BINUH, au service des priorités nationales.

Saisissons cette occasion et travaillons main dans la main avec Haïti pour transformer nos engagements communs en progrès concrets et durables pour le peuple haïtien.

Je vous remercie.